



L'Association Espoir 18

Date de publication : 29 mai 2017

Rédacteur : Mélanie MERSER, enseignante de STMS de l'académie d'Orléans-Tours

Les enseignements de ST2S permettent d'aborder les différentes problématiques rencontrées par les populations, mais les politiques visant à répondre à ces besoins.

Dans les filières post-baccalauréat, en BTS ESF, en BTS SP3S ainsi qu'en DECESF, sont également étudiées les réponses institutionnelles et politiques aux besoins des différents publics, que ce soit en matière de prise en charge sociale ou médico-sociale.

Les personnes en situation de handicap font partie de ces publics aux besoins et aux difficultés spécifiques, qui nécessitent la mise en place de politiques sociales.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, permet pour la première fois une reconnaissance du handicap psychique au même titre que le handicap moteur ou le handicap mental.

Cependant, si le handicap physique est souvent bien connu du public, de nos élèves et étudiants, le handicap psychique quant à lui est souvent confondu à tort avec le handicap mental.

Or il existe une problématique bien spécifique à ces personnes dites "en souffrance psychique" et la loi de 2005 a permis de mettre en lumière les modalités particulières d'accompagnement de ces publics.

Cet accompagnement repose en effet sur une grande diversité d'ESSMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux) afin de répondre à la globalité des demandes des personnes concernées.

Cette prise en charge s'effectue dans un contexte reposant largement sur des dynamiques de territoires mais également partenariales.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE HANDICAP PSYCHIQUE.....	4
1.1 La reconnaissance au titre du handicap des conséquences de la maladie psychique.....	4
1.2 La définition du handicap psychique selon l'Unafam	5
2. LA CREATION, L'ADMINISTRATION ET LE FONCTIONNEMENT D'ESPOIR 18	6
2.1 La dynamique impulsée au sein de l'association par Madame Tissier	6
2.2 L'administration actuelle de l'association et la présidence de Monsieur Berger.....	7
2.3 Fonctionnement et valeurs de l'association.....	7
3. LES DIFFERENTS SERVICES D'ESPOIR 18	8
3.1 Le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et socioprofessionnelle) l'Envol.....	8
3.1.1. La Vie Quotidienne.....	8
3.1.2. Les Activités de Développement Personnel (ADP)	9
3.1.3. L'aide au cheminement vers une insertion socioprofessionnelle (ISP)	10
3.1.4. Conditions d'accès au SAVS.....	11
3.2- Les GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle).....	13
3.2.1 Le GEM Oxygène de Bourges	14
3.2.2 Le GEM Odyssée de Vierzon.....	15
3.2.3 Le GEM Galaxy de Saint Amand Montrond.....	15
3.3 La RAC (Résidence Accueil).....	15

INTRODUCTION

L'association Espoir 18, créée en 1991 a pour objet :

- de mettre en œuvre les moyens susceptibles de favoriser l'épanouissement des personnes fragilisées par des difficultés psychiques,
- de créer des structures et services permettant leur accompagnement vers l'autonomie sociale et professionnelle.

A travers ce dossier documentaire, je souhaite présenter cette association tout en mettant en avant la complémentarité de ses services dans le cadre de la prise en charge des bénéficiaires en souffrance psychique.

1. LE HANDICAP PSYCHIQUE

1.1 La reconnaissance au titre du handicap des conséquences de la maladie psychique

L'[UNAFAM](#) (Union nationale de Familles et Amis de Personnes malades et/ou Handicapées psychique) est une association qui a été créée en 1963 et qui a été reconnue d'utilité publique en 1968.

Son rôle principal est de soutenir et d'informer les familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs.

La [loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#), permet enfin une reconnaissance du handicap psychique au même titre que le handicap moteur ou le handicap mental.

La loi de 2005 insère ainsi un article au code de l'action sociale et des familles, l'article L-114, qui présente pour la première fois une définition juridique du handicap ; cette définition englobe tous les handicaps, y compris le handicap psychique.

« Art. L. 114. – Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Cette reconnaissance, demandée de longue date par l'Unafam, permet enfin la mise en place de dispositifs pérennes permettant d'accompagner au mieux les personnes en souffrance psychique qui ont besoin d'aide au delà de la prise en charge médicale. Elle va notamment contribuer à sortir de l'hospitalocentrisme (vision selon laquelle seul l'hôpital psychiatrique peut traiter et accompagner les malades psychiques) en donnant un réel statut aux différents services sociaux et médico-sociaux permettant une prise en charge extra-hospitalière des malades psychiques stabilisés.

Cette prise en compte du handicap psychique constitue ainsi un tournant primordial quant à la qualité de vie et à l'insertion sociale des personnes.

1.2 La définition du handicap psychique selon l'Unafam

L'Unafam définit le handicap psychique en l'opposant au handicap mental. Pour l'association, *le handicap psychique se distingue du handicap mental de la façon suivante¹ :*

- le handicap mental résulte le plus souvent de pathologies identifiables (traumatisme, anomalie génétique, accident cérébral). Il associe une limitation des capacités intellectuelles qui n'évolue pas, une stabilité dans les manifestations des symptômes, et une prise de médicaments très modérée.

*- le handicap psychique, **secondaire à la maladie psychique**, reste de cause inconnue à ce jour. Les capacités intellectuelles sont indemnes et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les utiliser qui est déficiente. La symptomatologie est instable, imprévisible. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant à pallier, voire à réadapter, les capacités à penser et à décider.*

Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies :

- les psychoses, et en particulier la schizophrénie*
- le trouble bipolaire*
- les troubles graves de la personnalité (personnalité border line, par exemple)*
- certains troubles névrotiques graves comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs)*
- parfois aussi des pathologies comme les traumatismes crâniens, les pathologies vasculaires cérébrales et les maladies neuro-dégénératives.*

Dans le handicap psychique, c'est l'organisation qui est en cause, comme l'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte, la possibilité de communiquer de façon participative, mémoriser, concevoir les réactions des autres... associés à la non reconnaissance des troubles, à la dénégation (le déni), à l'absence de participation sociale. La situation de handicap rend la vie difficile pour la personne malade et son entourage.

Cinq domaines de la vie courante sont à prendre en considération au quotidien pour évaluer l'importance du handicap :

- la capacité à prendre soin de soi*
- à établir des relations durables*
- à se former et à assurer une activité*
- à se maintenir dans un logement*
- à organiser une vie sociale et des loisirs*

La connaissance des particularités de la situation de handicap psychique permet d'aider la personne malade à faire des projets et à retrouver une place parmi les autres.

¹ <http://www.unafam.org/-Le-handicap-psychique-.html>

2. LA CREATION, L'ADMINISTRATION ET LE FONCTIONNEMENT D'ESPOIR 18

L'association Espoir 18 avait été créée en 1991, mais faute de disponibilité de ses créateurs, elle était en sommeil. Elle a été remise en activité à l'initiative de Madame Tissier quelques années plus tard.

L'association dispose d'un site internet [Espoir 18](#).

6

2.1 La dynamique impulsée au sein de l'association par Madame Tissier

Au début des années 90, Madame Tissier a désiré "réveiller" l'association suite au constat qu'elle a pu faire concernant son fils, lui-même malade psychique. Certes, le suivi budgétaire était effectué (notamment par les organismes tutélaires), le suivi médical également (par le milieu hospitalier, principalement l'hôpital psychiatrique), mais il manquait un accompagnement à domicile, un accompagnement au quotidien.

Madame Tissier a le sentiment d'avoir été précurseur et d'avoir précédé la loi avec la mise en place du SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) pour les personnes en souffrance psychiques à Bourges.

L'objectif principal qui a guidé l'évolution de l'association est l'intégration des personnes malades psychiques à la vie en société, à la cité.

Entretien avec Madame Tissier :

1- Vous êtes à l'origine de la création de l'association Espoir 18, quelles ont été vos motivations ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Tissier 1](#)

2- Quelles sont les valeurs de l'association Espoir 18 ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Tissier 2](#)

3- Comment a évolué l'association au fil du temps ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Tissier 3](#)

2.2 L'administration actuelle de l'association et la présidence de Monsieur Berger

La majorité des administrateurs actuels de l'association sont des personnes touchées directement par la maladie psychique ; la plupart sont des parents d'enfants concernés par la maladie. Les autres sont d'anciens salariés de l'association.

Monsieur Berger est l'actuel président d'Espoir 18; il a accompagné sa fille touchée par la maladie psychique à l'âge de l'adolescence et qui a finalement mis fin à ses jours.

7

Entretien avec Monsieur Berger :

1- Quelles ont été vos motivations pour vous impliquer au sein de l'association Espoir 18 ?

=> Fichier audio : [Interview de Monsieur Berger 1](#)

2- Quelles ont été vos motivations pour devenir président de l'association Espoir 18 ?

=> Fichier audio : [Interview de Monsieur Berger 2](#)

3- Quelles sont les valeurs de l'association Espoir 18 ?

=> Fichier audio : [Interview de Monsieur Berger 3](#)

4- Pensez-vous que le regard porté sur la maladie psychique ait évolué ces derniers temps ?

=> Fichier audio : [Interview de Monsieur Berger 4](#)

2.3 Fonctionnement et valeurs de l'association

Jusqu'en 2015, l'association Espoir 18 a adhéré à la fédération AGAPSY (**A**ssociations **G**estionnaires pour l'**A**ccompagnement des personnes handicapées **P**sychiques), fédération créée en juin 2008 pour réunir les associations gestionnaires d'établissements et de services spécialisés dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion des personnes handicapées psychiques sur l'ensemble du territoire.

Espoir 18 est désormais adhérente uniquement à l'Unafam.

L'association propose un accompagnement social non médicalisé.

L'usager est au centre de cet accompagnement (la notion du « faire avec » s'impose à celle du « faire à la place »).

Les salariés sont recrutés en fonction de leurs qualités humaines et de leurs savoir-être et savoir-faire.

Un psychologue est à disposition des salariés pour accompagner si besoin leurs pratiques.

Deux salariés sont mis à disposition par le Centre Hospitalier George Sand, via l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Actuellement Espoir 18 accueille des personnes fragilisées par des difficultés psychiques.

Le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et la RAC (Résidence Accueil) accueillent un public d'adultes de 18 à 65 ans alors que les GEM sont ouverts à toute personne de plus de 18 ans sans limite supérieure d'âge.

L'association Espoir 18 emploie actuellement 22 salariés au sein de ses différents services.

Brochure de présentation de l'association Espoir 18 :

=> [Fichier PDF : Brochure Association Espoir 18 \(22 avril 2015\)](#)

8

3. LES DIFFERENTS SERVICES D'ESPOIR 18

Aujourd'hui l'association Espoir 18 comporte un certain nombre de services : un SAVS, une RAC, 3 GEM (Groupe d'entraide mutuelle).

3.1 Le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et socioprofessionnelle) l'Envol

Le service l'Envol est créé le 1er août 1996 et deviendra le SAVS au 1er janvier 2004.

Il est alors financé par une dotation globale du Conseil Général.

Le SAVS intervient sur l'ensemble du département avec des salles d'accueil et d'activités à Baugy, Nérondes, Saint Amand Montrond, Saint Florent sur Cher, Sancerre et Vierzon.

L'offre de service du SAVS s'est développée au fil des années et le SAVS propose aujourd'hui différentes modalités d'accompagnement.

3.1.1. La Vie Quotidienne

Le principal objet du SAVS est l'accompagnement dans le cadre de la gestion de la vie quotidienne (VQ). L'action stimulante des accompagnateurs se rendant à domicile permet de faire acquérir des techniques et des habitudes de vie qui rétablissent une vie domestique en autonomie et équilibrée. Il est également possible de mettre en place des accompagnements en extérieur, par exemple par rapport à l'utilisation des bus, pour faire des courses...

Les objectifs sont de réacquérir des habitudes de vie, par le quotidien.

Un contrat d'accompagnement, établi par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale et la personne, reprend le projet de vie de celle-ci, ainsi que les interventions (jours et heures) et objectifs du suivi.

Aidé et soutenu par un accompagnateur qui vient au domicile de la personne pour faire avec elle les tâches du domaine qu'elle a choisies d'améliorer ou d'acquérir :

- entretien du logement (sols, rangements...)
- alimentation (menus, achats, cuisine...)
- entretien du linge (lavage, repassage...)
- gestion de l'argent de poche, démarches administratives simples
- besoins ponctuels
- activités extérieures (transport en bus...)

3.1.2. Les Activités de Développement Personnel (ADP)

Dès août 1997, l'Envol met en place un domaine d'intervention supplémentaire ayant pour objet la lutte contre l'inaction et la solitude par le biais des Activités de Développement Personnel (activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques...) qui sont proposées chaque semaine aux personnes pour leur permettre:

- de nouer des relations et de se construire un réseau social,
- de retrouver du plaisir à être actif et créatif,
- de reprendre confiance en soi pour retrouver sa place au sein de la société.

Les ADP permettent aux personnes de redécouvrir le plaisir de vivre. De plus, les familles se sentent épaulées et reprennent espoir dans un certain avenir pour leur proche. Les soignants trouvent également un appui dans ce partenariat qui complète leur suivi.

Les ré-hospitalisations se font moins nombreuses et les sorties d'hôpital peuvent s'envisager avec plus de sécurité.

Que la personne vive seule à son domicile ou qu'elle soit en famille, l'inactivité, le sentiment de solitude morale, sont pesants.

Les activités de développement personnel, le plus souvent d'une durée de 1 à 2 heures, offrent les possibilités de choisir, en liberté :

- des temps d'activités agréables avec d'autres personnes,
- des ouvertures pour acquérir ou développer des compétences (bureautique, anglais...),
- des occasions de tisser des relations nouvelles,
- la possibilité d'intégrer une association de son choix.

Chaque semaine, une plaquette est proposée pour la semaine suivante.

Les activités sont réalisées en petits groupes de 3 ou 4 personnes avec un accompagnateur/animateur.

Exemples d'activités :

- vannerie, calligraphie, sculpture sur béton cellulaire, scrapbooking...
- jeux de sociétés, jeux sur la wii, karaoké...
- randonnées, promenades des chiens de la SPA...
- équitation, pétanque, piscine, gymnastique...
- expositions, rencontres d'artisans, festivals de la région, théâtre à la Maison de la Culture...
- bureautique, internet, anglais, atelier mémoire...
- ...

Les ADP Fixes

En 2011, une prestation supplémentaire est créée au sein du SAVS de l'Envol : les Activités de Développement Personnel fixes (ADPF).

Le Service "l'Envol" peut également proposer des activités fixes, régulières, où il y a constitution d'une équipe solidaire autour d'un accompagnateur référent : jardinage, piscine, gymnastique, scrabble, anglais débutant, promenade avec but.

Ces activités s'adressent :

- à des personnes ayant des difficultés à sortir de chez elles, qui ont besoin de régularité pour honorer des rendez-vous mais étant motivées par un type d'activité,
- à des personnes désirant se perfectionner sur une activité afin de pouvoir intégrer par la suite un groupe de la vie ordinaire (association, amicale, centre de formation...).

Les Séjours

Occasionnellement, en fonction des demandes, deux types de séjours peuvent être proposés par an : deux séjours d'évaluation (séjour dans le département du Cher et séjour dans la Région à moins de 150 km de Bourges) et un séjour pour acquérir de l'autonomie (avec des organismes de voyages ordinaires).

Tous ces séjours demandent une préparation avec le groupe.

3.1.3. L'aide au cheminement vers une insertion socioprofessionnelle (ISP)

En décembre 2005, un nouveau domaine d'intervention du SAVS est créé afin d'aider les bénéficiaires à cheminer vers une insertion professionnelle : l'Aide au cheminement vers une insertion socioprofessionnelle (ISP). L'accompagnement individualisé et personnalisé permet à la personne d'élaborer et de concrétiser son projet d'insertion sociale et/ou professionnelle de manière réaliste et réalisable. L'accès à l'emploi est un objectif, mais en raison de la particularité du public accueilli, des précautions spécifiques doivent être prises. Les horaires doivent parfois être aménagés, l'entreprise d'accueil préparée, un suivi régulier

du conseiller de l'Envol doit être effectué. Ce dernier doit également pouvoir intervenir de manière rapide en cas de besoins et doit consulter régulièrement les différents intervenants. Il doit assurer une présence soutenue auprès de l'utilisateur.

3.1.4. Conditions d'accès au SAVS

Pour bénéficier du Service "l'Envol" :

La personne doit remplir des conditions d'admission :

- être psychotique stabilisée
- avoir un potentiel d'évolution
- avoir un suivi médical régulier par un médecin psychiatre ou généraliste
- être volontaire et motivée
- avoir entre 18 et 65 ans
- pouvoir s'adapter aux activités proposées
- ne pas être consommatrice d'alcool et de toxiques

1/ La personne doit effectuer certaines démarches administratives :

- retirer la demande administrative à la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- remplir seule ou accompagnée cette demande en inscrivant la demande d'orientation S.A.V.S. et en précisant son projet de vie
- déposer cette demande à la M.D.P.H.

2/ Dès réception de la demande, la M.D.P.H. mandate le Service "l'Envol"

3/ Une conseillère en Economie Sociale et Familiale (C.E.S.F.) du Service "l'Envol" prend contact avec la personne demandeuse et les partenaires associés (milieu médical, milieu social et éventuellement les familles...) afin d'établir un rapport d'évaluation.

4/ La demande d'admission est proposée en réunion d'équipe pluridisciplinaire à la M.D.P.H., une des conseillères du Service "l'Envol" prendra contact avec la personne ainsi qu'avec des partenaires afin de mettre en place le suivi.

Ce suivi est formalisé par un contrat.

A tout moment, ce dernier peut être rompu par personne ou le Service.

Rapport d'activité du SAVS l'Envol :

=> [Fichier PDF : Rapport d'activités du service « L'Envol », Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Socio-professionnelle, année 2014](#)

Dépliant de présentation du SAVS l'Envol :

=> [Fichier PDF : Dépliant de l'Envol \(recto\)](#)

=> [Fichier PDF : Dépliant de l'Envol \(verso\)](#)

Entretien avec Madame Lopes chef de service du SAVS :

1- Pourriez-vous dans un premier temps nous présenter ce qu'est un SAVS et à quelles personnes il s'adresse ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 1](#)

2- Le SAVS met en place des suivis individuels et des accompagnements collectifs, pouvez-vous nous présenter la complémentarité de ces deux modes d'accompagnement ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 2](#)

3- Quels professionnels interviennent au sein du SAVS et avec quelles missions ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 3](#)

4- Quelles sont les formations des professionnels ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 4](#)

5- Quelle est la durée d'accompagnement au SAVS ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 5](#)

6- Quel est votre rôle en tant que chef de service ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 6](#)

7- Comment les usagers sont-ils associés à leur parcours au sein du SAVS et grâce à quels outils ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 7](#)

8- Avez-vous le sentiment que le regard porté sur le handicap psychique ait évolué ces dernières années ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 8](#)

9- Que pensez-vous du projet de mise en place d'une réelle co-formation avec des publics au sein des centres de formation ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 9](#)

10- De quelle est la nature du partenariat mis en place par le SAVS ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Lopes 10](#)

Entretien avec un bénéficiaire du SAVS :

1- Voulez-vous bien me parler un peu de votre parcours vis à vis de la maladie ?

=> Fichier audio : [Interview bénéficiaire SAVS 1](#)

2- Comment êtes-vous arrivée au SAVS de l'Envol ?

=> Fichier audio : [Interview bénéficiaire SAVS 2](#)

3- Quelles activités faites-vous au SAVS ?

=> Fichier audio : [Interview bénéficiaire SAVS 3](#)

4- Avez-vous souffert du regard porté sur votre maladie ?

=> Fichier audio : [Interview bénéficiaire SAVS 4](#)

3.2- Les GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)

Les GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle) ont pour vocation de favoriser la réinsertion sociale de personnes handicapées.

Les groupes d'entraide mutuelle permettent, aux personnes souffrant de troubles psychiques, de notamment rompre leur isolement, de s'entraider et de reprendre une place dans la cité. Ces groupes contribuent à éviter des hospitalisations.

La loi de 2005 et ses décrets d'application consacrent un statut et permettent aux GEM d'avoir une existence officielle et un financement par la CNSA.

Ils sont créés sous l'impulsion d'associations de familles et d'usagers de la psychiatrie, mais ils sont gérés par et pour les usagers.

Plus concrètement, un GEM est un lieu de rencontre et de convivialité, il permet aux personnes handicapées psychiques, souvent isolées et fragilisées par la maladie, de se rencontrer et de partager des activités.

Les personnes participent, à leur rythme et selon leurs envies, à la vie de la structure et à son fonctionnement. Les usagers, adhérents du GEM, s'entraident, construisent des projets, reprennent confiance en eux, recréent des liens sociaux et s'ouvrent vers l'extérieur grâce à un réseau de partenaires sociaux, associatifs, artistiques...

Dans un GEM, il n'y a pas de personnel soignant ni même de travailleur social en charge de l'accompagnement, mais des animateurs.

Le GEM n'est ni une structure sanitaire ni une structure médico-sociale et ne remplace pas les soins qui restent nécessaires.

Un arrêté de juillet 2011, modifié en mai 2016, précise le nouveau cahier des charges des GEM.

Arrêté du 13 juillet 2011 présentant le nouveau cahier des charges des GEM :

=> **Fichier PDF :** [Arrêté du 13 juillet 2011](#)

Les usagers de l'association, lorsqu'ils ont retrouvé une certaine autonomie, sont invités à participer à un des trois GEM parrainée par Espoir 18.

Entretien avec Madame Audonnet, chef de service :

1 Pourriez-vous nous expliquer ce qu'est un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) ?

=> **Fichier audio :** [Interview de Madame Audonnet 1](#)

2- Quelles sont les spécificités des trois GEM mis en place sous le parrainage d'Espoir 18 ? Comment fonctionnent-ils ?

=> **Fichier audio :** [Interview de Madame Audonnet 2](#)

3.2.1 Le GEM Oxygène de Bourges

Créé en décembre 2005, le GEM Oxygène de Bourges est parrainé par l'association Espoir 18. Monsieur Jean-Pierre Cendrié est actuellement Président du GEM de Bourges. Dépressif dès qu'il a été en âge de travailler, il a un long parcours d'hospitalisation derrière lui, entrecoupé par des situations d'emploi et un accueil auprès d'accueillants familiaux.

En 1996, il a demandé à être aidé par l'hôpital pour accéder à un logement autonome. Le SAVS l'Envol débutant son activité, il a bénéficié de cet accompagnement qui lui permet de rester en autonomie dans son logement.

Il a participé ensuite aux activités de développement personnel (ADP) qui se mettent en place à l'Envol en 1997.

Suite à la mise en place des CVS (Conseil de Vie Sociale) à l'Envol, instaurés pas la loi du 2 janvier 2002, Monsieur Cendrié devient membre actif du CVS, sous l'impulsion des travailleurs sociaux.

Le GEM Oxygène est ensuite créé, sous le parrainage d'Espoir 18, suite à la loi de 2005. Monsieur Cendrié participe à la mise en place du GEM. Un animateur est embauché. Tout au long de la création de ce GEM, la place des adhérents est primordiale, ils participent à l'entretien d'embauche de l'animateur notamment et sont systématiquement sollicités pour toutes les prises de décision.

Un local est mis à leur disposition et le GEM est opérationnel fin 2005, le financement étant attribué pour le faire fonctionner.

Petit à petit le GEM va devenir une association autonome d'Espoir 18, son parrain.

Un partenariat se tisse avec l'ARS (Agence régionale de Santé), partenaire financier, le milieu hospitalier...

Entretien avec Jean-Pierre, président du GEM Oxygène de Bourges :

1- *Voulez-vous bien me parler un peu de votre parcours vis à vis de la maladie et au sein du SAVS l'Envol ?*

=> **Fichier audio :** [Interview de M. Cendrié 1](#)

2- *Pouvez nous présenter comment vous avez participé à la création du GEM de Bourges ?*

=> **Fichier audio :** [Interview de M. Cendrié 2](#)

3- *Comment fonctionne le GEM ?*

=> **Fichier audio :** [Interview de M. Cendrié 3](#)

4- *Quelles étaient vos motivations pour présider le GEM de Bourges ?*

=> **Fichier audio :** [Interview de M. Cendrié 4](#)

5- *Que vous apportent vos fonctions de président ?*

=> **Fichier audio :** [Interview de M. Cendrié 5](#)

6- *Que pensez-vous du regard porté sur la maladie par notre société? En avez-vous souffert ?*

=> **Fichier audio :** [Interview de M. Cendrié 6](#)

7- Du fait de votre parcours, vous pouvez être considéré comme expert de l'intervention sociale auprès des personnes en difficultés psychiques. A ce titre pensez-vous qu'il serait intéressant de présenter votre regard sur la maladie auprès d'étudiants en travail social ?

=> Fichier audio : [Interview de M. Cendrié 7](#)

Présentation du GEM Oxygène de Bourges :

=> Fichier PDF : [Brochure du GEM « La solidarité contre l'isolement »](#) (22 avril 2015)

3.2.2 Le GEM Odyssée de Vierzon

Il est également parrainé par Espoir 18 et a ouvert en décembre 2006.

Rapport d'activité du GEM de Vierzon :

=> Fichier PDF : [Rapport d'activité 2014](#)

3.2.3 Le GEM Galaxy de Saint Amand Montrond

Toujours sous le parrainage d'Espoir 18, il ouvre en décembre 2014.

Présentation du GEM de Saint Amand Montrond :

=> Fichier PDF : [Brochure Saint Amand Montrond](#)

Rapport d'activité du GEM de Saint Amand Montrond :

=> Fichier PDF : [Rapport d'activités 2014 GEM Saint Amand Montrond](#)

3.3 La RAC (Résidence Accueil)

Des logements relais sont mis en place par l'association dès septembre 2008 à titre expérimental à Bourges.

En mai 2013, la RAC déménage dans le nouvel Eco-Quartier de Baudens. On y trouve un espace collectif ainsi que 9 logements de type 2 éclatés au sein du quartier, mis à disposition de personnes handicapées psychiques suivies par l'association.

La RAC a pour but de permettre à des personnes encore trop fragiles pour être seules dans leur logement de progresser en sécurité dans la gestion de leur autonomie personnelle.

La RAC propose:

- des temps collectifs pour acquérir des savoir-faire simples, pour gérer les différents actes de la vie courante,
- des temps individuels pour planifier avec le résident ses journées et/ou sa semaine,
- des visites à domicile dans le cadre de la gestion du logement,

- des activités diverses afin de créer des liens avec le voisinage, de s'insérer dans le quartier et la ville.

Entretien avec Madame Audonnet, chef de service :

1- Pourriez-vous dans un premier temps nous présenter ce qu'est une "Résidence Accueil" ou RAC et à quelles personnes elle s'adresse, mais également comment elle répond aux besoins de ces personnes ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Audonnet 1](#)

2- Quels personnels interviennent au sein de la RAC et avec quelles missions ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Audonnet 2](#)

3- Quel est votre rôle en tant que chef de service ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Audonnet 3](#)

4- Comment les résidents sont-ils associés à leur parcours au sein de la RAC ? Avez-vous des outils permettant la participation effective des résidents ?

=> Fichier audio : [Interview de Madame Audonnet 4](#)

5- Vous êtes amenée à travailler avec un certain nombre de partenaires à la RAC, pourriez-vous nous présenter avec quelles institutions ou professionnels il s'effectue et comment ce partenariat est mis en œuvre ?

=> Fichier Audio : [Interview de Madame Audonnet 5](#)

Entretien avec Karine :

=> Fichier audio : [Interview Karine résidente RAC](#)

Entretien avec Nicolas :

=> Fichier audio : [Interview Nicolas résident RAC](#)

Présentation de la RAC :

=>Fichier PDF : [Brochure de la résidence d'accueil – Site de Baudens \(2015\)](#)

Rapport d'activité de la RAC :

=>Fichier PDF : [Rapport d'activité 2014 – Résidence accueil – Site de Baudens](#)

Règlement intérieur de la RAC :

=>Fichier PDF : [Règlement intérieur Résidence accueil Baudens 2014](#)

Contrat d'accompagnement social des résidents de la RAC :

=>Fichier PDF : [Contrat d'accompagnement social Résidence Accueil Baudens](#)

Contrat de sous location pour les résidents de la RAC :

=>Fichier PDF : [Contrat de sous location RAC](#)

Dossier de demande d'admission :

=>Fichier PDF : [Dossier de demande d'admission à la Résidence Accueil Baudens](#)

Fiche de poste de la CESF de la RAC :

=>Fichier PDF : [Fiche poste CESF au sein d'une résidence accueil 2015](#)

Fiche de poste de l'hôtesse de la RAC :

=>Fichier PDF : [Fiche de poste d'hôtesse Résidence Accueil](#) (projet au 25/01/2016)

Livret d'accueil de la RAC :

=>Fichier PDF : [Livret d'accueil Résidence Accueil « Site de Baudens »](#)

Projet social de la RAC :

=>Fichier PDF : [Projet social de la RAC 2013](#)

Programme 2016 des animations à la RAC :

=>Fichier PDF : [Programme des animations 2016 de la RAC](#)

Programme des animations du mois de janvier 2016 à la RAC :

=>Fichier PDF : [Affiche des animations de la Résidence Accueil Janvier 2016](#)

Présentation d'un album réalisé par des résidents de la RAC autour de l'activité poterie :

=>Fichier PDF : [Album de l'atelier poterie 2015 de la résidence accueil Baudens](#)